

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
18e séance
tenue le
vendredi 4 novembre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 18e SEANCE

Président : M. NOWORYTA (Pologne)

SOMMAIRE

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/SPC/43/SR.18
22 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite) (A/SPC/43/L.4)

1. Le PRESIDENT rappelle qu'il a attiré l'attention sur la lettre que lui a adressée le Président de l'Assemblée générale transmettant une lettre du Président de la Cinquième Commission concernant la planification des programmes et la préparation du prochain plan à moyen terme (A/SPC/43/L.4). A cet égard, il souhaite informer la Commission qu'il a reçu une communication du représentant de la Tunisie lui faisant part des positions du Groupe des 77 sur cette question qui sera transmise au Président de la Cinquième Commission et distribuée en tant que document de la Commission politique spéciale.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite) (A/43/21, 639 et 670)

2. M. FISCHER (Uruguay) souligne l'importance que son pays attache à la liberté d'opinion et d'expression énoncée à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce droit est inséparable d'autres libertés qui sont le fondement de la démocratie. La délégation uruguayenne a étudié très soigneusement les recommandations visant à instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. La situation internationale dans le domaine de l'information est caractérisée aussi bien par des progrès technologiques révolutionnaires que par la concentration de ces technologies dans les pays les plus avancés. La prédominance des pays industrialisés se manifeste par le caractère unidirectionnel de l'information, des images et des messages, ce qui donne une vision déformée partielle et erronée de la situation d'autres pays. Les pays en développement souhaitent, à juste titre, préserver leur identité culturelle. La libre circulation de l'information, que l'Uruguay appuie sans réserve, ne doit pas servir à perpétuer les déséquilibres actuels ni nuire aux nations les plus faibles.

3. La liberté de la presse et la liberté de pensée ont gagné du terrain ces dernières années en Amérique latine et ont favorisé d'autres processus intérieurs qui ont conduit au rétablissement d'autres libertés et au retour à la démocratie. Les moyens de communication modernes doivent favoriser la croissance et la modernisation des sociétés. Des efforts importants doivent être faits de concert afin de combler l'écart technologique et de garantir que la liberté de l'information et de la communication soit aussi productive que possible. A cet égard, M. Fischer souligne qu'il faut assurer une participation équitable à la libre circulation de l'information, des images, des idées et des connaissances sur la base du respect mutuel de l'identité culturelle. Le moment est venu de profiter de l'amélioration du climat international afin de développer la coopération internationale dans le domaine de l'information et d'éliminer progressivement des déséquilibres existants. Il faudrait établir des règles et développer la coopération internationale dans le domaine de l'information comme cela se fait en ce qui concerne les relations politiques et commerciales internationales.

(M. Fischer, Uruguay)

4. L'instauration d'un nouvel ordre de l'information n'implique pas l'adoption de mécanismes de protection ni une planification contraignante au niveau international de l'utilisation des moyens de communication. Il faut développer les moyens techniques et renforcer les programmes de formation des pays les plus démunis et accroître les ressources disponibles afin de permettre à ces pays de diffuser leurs messages et opinions de façon plus équitable.

5. Le débat au sein de l'ONU sur la question de l'information a permis d'identifier certains déséquilibres et disparités et de sensibiliser l'opinion publique internationale. L'ensemble du système des Nations Unies, et notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et le Département de l'information de l'ONU, doivent jouer un rôle important en vue de relever le défi technologique dans le domaine de la communication et de garantir l'application des principes énoncés à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

6. Le Comité a fait des efforts constructifs pour parvenir à un consensus sur les recommandations présentées. Ce consensus devrait servir de point de départ en vue de promouvoir la coopération multilatérale dans le domaine de l'information et de la communication. La délégation uruguayenne cherche à encourager ces efforts et est prête à fournir son appui pour parvenir à une position commune.

7. M. NOGUES (Paraguay) dit qu'en dépit de la difficulté de la tâche le Comité de l'information a progressé en vue de la réalisation de ses objectifs, et la délégation paraguayenne appuie de manière générale l'ensemble des recommandations figurant dans le rapport du Comité (A/43/21). Le Paraguay considère, comme les pays en développement, que l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication s'impose compte tenu des déséquilibres importants qui existent dans ce secteur dominé par les pays développés. Les principaux réseaux de communication de masse et agences internationales d'information font preuve de parti-pris et d'un manque de sens de leurs responsabilités dans la diffusion de l'information. Il est essentiel que les pays en développement puissent avoir plus largement accès aux sources d'information afin d'améliorer les niveaux de vie et de promouvoir la compréhension entre les peuples. Le Gouvernement paraguayen a réalisé, par le biais de l'administration nationale des télécommunications (ANTELCO), des progrès extraordinaires en ce qui concerne le développement des communications permettant ainsi au Paraguay d'entrer dans l'âge des communications spatiales en disposant d'un système national de télécommunication bien développé.

8. Les centres régionaux et nationaux d'information devraient continuer à diffuser des informations sur les activités des Nations Unies afin de sensibiliser l'opinion publique mondiale à l'appui des buts et principes de l'Organisation. Il faudrait que ces centres disposent de moyens plus importants et que les organismes internationaux qui encouragent le développement envisagent d'exécuter des projets de transfert des technologies de communication et de formation à la gestion générale dans le domaine de l'information.

(M. Nogués, Paraguay)

9. La délégation paraguayenne a également accueilli avec satisfaction l'action entreprise par l'Unesco en coopération avec les pays en développement et elle l'encourage vivement à poursuivre ses recherches destinées à permettre aux pays en développement d'acquérir plus facilement les techniques modernes de communication en vue d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information, essentiel pour assurer le libre accès aux sources d'information et protéger ainsi la liberté de l'information.

10. M. SHERMAN (Libéria) dit que la liberté de la communication ne devrait plus être l'apanage de ceux qui détiennent ou contrôlent les médias et qu'il importe d'encourager une plus grande variété et diversité des sources d'information. L'instauration d'un nouvel ordre de l'information constitue le meilleur moyen pour éliminer le déséquilibre existant dans le domaine des échanges d'information. Il faudrait commencer au niveau national avec la création de l'infrastructure nécessaire et la formation du personnel. Le Gouvernement libérien a lancé un programme efficace de communication comportant notamment la mise en place d'un réseau rural intégré devant compléter le réseau intérieur lui-même relié aux centres régionaux et aux principaux autres centres de communication.

11. La délégation libérienne est consciente du rôle clef joué par l'Unesco en ce qui concerne la diffusion de l'information et attache une importance particulière au Programme international pour le développement de la communication (PIDC) qui répond aux besoins des pays en développement. Elle espère que le Programme recevra un appui financier plus important afin de lui permettre d'obtenir des résultats concrets. Le Libéria considère que le Département de l'information de l'Organisation des Nations Unies devrait chercher à développer au niveau international l'appui en faveur de l'ONU et se félicite de la restructuration entreprise par le Département pour améliorer son action. M. Sherman considère cependant, comme d'autres orateurs, que cette restructuration ne devrait pas avoir d'incidences négatives sur les programmes prioritaires concernant la paix, la sécurité, le désarmement, le développement, la décolonisation, la promotion des droits de l'homme et la lutte contre l'apartheid et l'occupation illégale de la Namibie. Il espère que ces programmes continueront de recevoir une attention particulière et que le principe de la répartition géographique équitable sera respecté, notamment en ce qui concerne les postes supérieurs du Département. Sa délégation se félicite du développement du programme de coopération entre le Département de l'information et le pool des agences de presse des pays non alignés et espère que cette coopération sera intensifiée. Le Libéria accueille avec satisfaction les efforts déployés par le Département de l'information pour maintenir la crise économique en Afrique sur le devant de la scène internationale et considère que la crise de la dette en Afrique devrait recevoir la même attention.

12. M. NGAC (Viet Nam) dit que bien que le Comité de l'information existe depuis maintenant 10 ans peu de progrès ont été réalisés en vue de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace. La situation actuelle est loin de répondre aux attentes de la communauté internationale en ce qui concerne l'égalité et l'équilibre des échanges d'information : ainsi que l'ont déjà fait remarquer de précédents orateurs, plus de 90 % de la production d'informations est actuellement contrôlé par une poignée d'agences de presse des pays industrialisés alors que les pays en développement, qui ne contribuent que pour 5 % aux dépenses mondiales dans le domaine de la

(M. Ngac, Viet Nam)

technologie et de l'information, continuent de recevoir passivement cette information. Face à de tels déséquilibres, il est plus que jamais nécessaire de créer un sens des responsabilités dans la diffusion de l'information.

13. L'ordre actuel doit être modifié afin d'assurer l'indépendance des pays en développement. Le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication devrait être considéré comme l'une des composantes d'un nouvel ordre des relations politiques et économiques internationales. La délégation vietnamienne souscrit pleinement au point de vue exprimé selon lequel les principes de l'égalité souveraine et de l'indépendance nationale dans le domaine de l'échange d'information devraient être strictement respectés.

14. Pour pouvoir éliminer les déséquilibres actuels dans le domaine de la diffusion de l'information, il est indispensable de développer et d'améliorer les moyens dont disposent les pays en développement en matière d'information et de communication. A cet égard, la délégation vietnamienne accueille avec une grande satisfaction la contribution de l'Unesco, par l'intermédiaire du PIDC, en vue de créer une infrastructure appropriée dans les pays en développement, donnant ainsi la preuve du rôle essentiel et significatif de l'Unesco en ce qui concerne la promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

15. Au cours de l'année écoulée, le Département de l'information de l'ONU a réussi à faire plus largement connaître les activités de l'Organisation et à mobiliser l'opinion publique dans le monde entier à l'appui des nobles objectifs et principes de l'ONU. La délégation vietnamienne appuie les efforts de la Secrétaire générale adjointe à l'information afin de rationaliser et d'alléger la structure et le travail du Département et se félicite des mesures prises par le Département pour renforcer les moyens des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication et pour développer la coopération avec le pool des agences de presse des pays non alignés; elle espère que ces efforts seront poursuivis.

16. En conclusion, M. Ngac réaffirme l'appui de sa délégation en faveur de l'admission de la Hongrie, du Zimbabwe et de l'Irlande en tant que membres du Comité de l'information, car ces trois pays devraient contribuer efficacement aux travaux du Comité.

17. M. APOSTOL (Roumanie) dit qu'il faut utiliser au maximum l'information pour aborder les grands problèmes que connaît l'humanité et renforcer les liens de compréhension et d'amitié entre les peuples. La question des moyens d'information et de communication devrait être examinée en tenant pleinement compte des préoccupations fondamentales des pays concernés et notamment de l'urgente nécessité qu'il y a à maintenir la paix et la sécurité internationales. Etant donné la situation internationale actuelle, caractérisée par la persistance de conflits et l'aggravation des problèmes liés au développement économique, les médias pourraient contribuer de façon très importante à l'égalité souveraine entre Etats afin de renforcer la paix, la compréhension internationale et l'amitié entre les peuples ainsi que la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

(M. Apostol, Roumanie)

18. Il faudrait également utiliser la diffusion des informations pour encourager le respect du principe interdisant de recourir à la force ou à la menace de la force dans les relations internationales et le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des nations afin d'accroître la participation de tous les peuples à la vie politique, économique et culturelle.

19. Le Département de l'information de l'ONU devrait chercher avant tout à informer l'opinion publique des efforts et des programmes de l'Organisation en faveur du maintien de la paix, des risques de guerre nucléaire et des efforts de l'ONU pour parvenir à un désarmement total et complet.

20. Comme elle l'a déjà déclaré devant le Comité de l'information, la délégation roumaine considère que l'instauration d'un nouvel ordre international de l'information constitue une étape importante du processus visant à créer un nouvel ordre économique et politique. L'écart entre pays développés et pays en développement n'est pas seulement économique, mais existe également en matière d'information. Tous les pays sont conscients des inégalités et des déséquilibres qui caractérisent les échanges d'information. C'est pourquoi le nouvel ordre mondial de l'information devrait reposer sur une diffusion plus large et mieux équilibrée des informations, qui seraient obtenues auprès d'un plus grand nombre de sources.

21. Le Gouvernement roumain est préoccupé par la façon dont les efforts de développement des pays en développement sont rapportés par les principales agences d'information des pays développés. Il arrive fréquemment que les grandes agences de presse, de radio et de télévision donnent une image fautive des problèmes économiques et sociaux et de la vie politique des pays en développement ou bien n'y fassent pas référence. Il est urgent que cela change.

22. Seule une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, des idées et des connaissances ainsi que la diversification des sources d'information et le respect des préoccupations et aspirations de toutes les nations permettront de réaliser l'objectif commun de tous les peuples, à savoir une meilleure compréhension mutuelle. Il faudrait diffuser en priorité les informations communiquées par les sources nationales autorisées.

23. Les médias devraient fournir des informations objectives sur les événements se déroulant dans d'autres pays afin de promouvoir la compréhension et le respect mutuel entre les nations. Chaque Etat est responsable des informations diffusées concernant les activités intérieures et internationales d'autres pays. Dans tous les cas, les journalistes ont d'abord l'obligation de présenter les faits sans recourir à la désinformation ni faire rapport sur des situations qu'ils ne comprennent pas parfaitement; ils devraient donc être tenus responsables des informations diffusées.

24. La délégation roumaine appuie sans réserve les programmes d'information de l'ONU et travaillera en faveur du renforcement du rôle de l'Organisation. Les mesures adoptées par l'Assemblée générale concernant l'accès des pays en développement aux technologies de communication et le renforcement de la

(M. Apostol, Roumanie)

coopération entre l'ONU et les organismes nationaux et régionaux des pays en développement sont particulièrement importantes. Les informations sur les graves problèmes qui existent partout dans le monde et notamment sur la situation économique critique de l'Afrique devraient être diffusées le plus largement possible.

25. Afin d'accroître son efficacité, le Département de l'information de l'ONU devrait chercher avant tout à diffuser des informations sur les questions prioritaires examinées par l'ONU telles que la paix, la sécurité, le désarmement, la décolonisation de l'information et la démocratisation des communications mondiales. La délégation roumaine est convaincue que la compréhension mutuelle permettra d'atteindre ces nobles objectifs.

26. M. TEEHANKEE (Philippines) dit que sa délégation approuve et appuie les efforts déployés par le Département de l'information pour améliorer et rehausser la réputation de l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier.

27. Dans le domaine de l'information, l'écart continue de croître entre les pays développés et les pays en développement, 90 % des nouvelles et de l'information étant produits par l'industrie de la communication des pays développés. Du fait de cette position dominante, un grand nombre des pays représentés au Comité, dont les Philippines, ont souffert, à un moment ou à autre, de ce que certaines grandes agences de presse occidentales ont rapporté de façon partielle et inexacte ce qui se passait dans leurs sociétés.

28. C'est ce déséquilibre flagrant des courants et de la diffusion de l'information qui a conduit les pays en développement à réclamer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui permettrait une libre diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information et garantirait la diversité des sources et le libre accès à l'information. Ce nouvel ordre de l'information exige que les pays en développement sortent de toute urgence de leur situation de dépendance dans le domaine des communications et de l'information, grâce au développement de leur infrastructure dans le domaine des médias. Pour cela, il faut que les infrastructures de la communication et de l'information deviennent concurrentielles et que des spécialistes soient formés.

29. L'appui apporté par la délégation philippine à un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication ne doit pas être interprété comme un amoindrissement de l'attachement profond porté par son gouvernement à la liberté de parole et à la liberté de la presse, reconnues dans la Constitution. Le baillonnement de la presse des Philippines pendant 14 ans a permis à un dictateur de transformer un pays entier en son fief personnel et de piller sans réserve le trésor national. Le Gouvernement philippin est profondément convaincu que la liberté de la presse demeure la meilleure garantie contre un tel abus de pouvoir et une telle corruption et que la liberté de l'information fait partie des droits fondamentaux de l'homme.

(M. Teehankee, Philippines)

30. La délégation philippine est satisfaite des progrès qui semblent avoir été faits en vue d'un large accord sur les recommandations qui doivent être soumises à l'Assemblée générale sur les questions de l'information, y compris la définition d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Il faut espérer que les concessions consenties par tous les groupes régionaux aux sessions ordinaires ou aux reprises de session du Comité de l'information permettront l'apparition d'un consensus.

31. Au cours des années, le Groupe des 77 a fait un certain nombre de concessions pour tenir compte des difficultés d'autres groupes régionaux, particulièrement des pays occidentaux. Il convient de rappeler que les principes énoncés dans le projet de recommandation No 1 du Groupe des 77 (A/43/21, annexe III) sont inspirés par la volonté juste et légitime de participer à la production et la diffusion de l'information. Il est parfaitement naturel que des peuples souhaitent informer les autres du point de vue de leurs propres valeurs politiques et socio-culturelles et de leurs propres aspirations. La délégation philippine estime que l'amélioration du climat international et un effort constructif pour tenir compte des vues de tous les groupes intéressés doivent permettre d'évoluer vers un consensus en ce qui concerne le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication ainsi que les politiques et activités futures de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information.

32. L'amélioration de l'infrastructure de l'information et des communications est un objectif prioritaire du Gouvernement philippin et nécessite des efforts nationaux, bilatéraux et multilatéraux. A cet égard, la délégation des Philippines est favorable au Programme international pour le développement de la communication de l'Unesco et se félicite de l'appui financier que celle-ci a fourni aux programmes de formation du Philippine Press Institute.

33. M. Teehankee se félicite des activités entreprises pour accroître les moyens de production et de diffusion de l'information des pays en développement, par exemple du Programme de formation du Département de l'information à l'intention des journalistes de radio et de télévision et de la presse écrite des pays en développement. La délégation philippine prie instamment le Département de poursuivre ce programme en l'élargissant et attend avec impatience les résultats obtenus par le Département dans la recherche de ressources extra-budgétaires permettant de financer les programmes de formation régionale.

34. A la dixième session du Comité de l'information, la délégation philippine s'est déclarée prête à attendre les résultats des nouvelles approches et des nouveaux principes présentés par la Secrétaire générale adjointe à l'information, à condition qu'ils soient conformes aux mandats confiés par l'Assemblée générale. Elle a jugé donc satisfaisantes les assurances fournies par la Secrétaire générale adjointe selon lesquelles le Département suivrait les diverses recommandations du Comité du programme et de la coordination (CPC) relatives aux méthodes de réorganisation et de travail du Département. Dans une certaine mesure, ce sont les approches et principes novateurs que la Sous-secrétaire générale a fait adopter qui expliquent en partie la qualité du programme d'information relatif aux Accords de Genève sur l'Afghanistan, au conflit entre l'Iran et l'Iraq et à l'octroi du prix Nobel de la paix aux Force du maintien de la paix des Nations Unies.

(M. Teehankee, Philippines)

35. La série de succès remportés par le Secrétaire général dans la négociation de solutions à un certain nombre de conflits régionaux qui semblaient insolubles a prouvé encore davantage qu'il fallait que le Département de l'information soit pleinement en mesure de répondre aux demandes d'information sur des questions prioritaires comme la Namibie, la Palestine, l'apartheid, le développement économique et social et le quarantième anniversaire de la Proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui sera célébré sous peu.

36. Le Gouvernement philippin continuera de participer activement à la direction du programme d'information des Nations Unies afin de servir les buts élevés de l'Organisation.

37. M. INSANALLY (Guyana) dit que les trois rapports examinés par le Comité ont permis à sa délégation d'évaluer le travail accompli par le Département de l'information. Celui-ci, sous la direction de la Secrétaire générale adjointe à l'information a essayé sérieusement de répondre à tous les besoins de l'Organisation dans le domaine de l'information. Il convient de féliciter la Secrétaire générale adjointe à l'information qui s'est montrée prête à entamer un processus continu de consultation et de coopération et à oeuvrer en étroite collaboration avec le Comité de l'information pour développer le plus possible le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine essentiel.

38. L'Organisation jouit maintenant d'une réputation croissante en raison des succès diplomatiques qu'elle a récemment remportés dans diverses régions du monde. Aucune distinction ne pouvait mieux rendre hommage à ses capacités de maintien de la paix que le prix Nobel de la paix décerné en 1988 aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. L'ironie du sort veut malheureusement que l'Organisation connaisse de graves difficultés financières précisément au moment où sa valeur vient d'être reconnue. Le Comité de l'information et le Département de l'information ont proposé plusieurs idées ingénieuses pour surmonter ces difficultés et la délégation philippine, dans l'intérêt de la poursuite d'un travail satisfaisant, est prête à les examiner. Elle conserve cependant une attitude mitigée à l'égard de certaines propositions visant à réunir des ressources extra-budgétaires et voudrait recevoir l'assurance que l'utilisation de ces ressources ne nuira pas à l'intégrité du Département de l'information ni du système dans son ensemble.

39. En tant que pays des Caraïbes et membre du Comité de l'information, le Guyana est particulièrement intéressé par le maintien et le renforcement de la station de radio régionale et du centre d'information de l'ONU. Ces services visent à assurer une présence de l'Organisation dans la région des Caraïbes qui présentent de grandes diversités géographiques, culturelles et linguistiques. Par manque de ressources cependant, ils n'ont pas une audience aussi large ni un impact aussi important qu'ils le devraient. Pour toucher aussi les pays non anglophones des Caraïbes, il faudrait prévoir des émissions en créole et en papaminto. Bien que des projets pilotes aient été lancés dans ce domaine, les résultats, selon le rapport du Département, n'ont pas été suffisants pour justifier le lancement de telles émissions. Il serait regrettable de ne pas répondre aux besoins des pays par manque d'intérêt ou par manque d'argent; les émissions doivent au contraire être adaptées aux demandes ou aux besoins particuliers des pays destinataires. La

/...

(M. Insanally, Guyana)

restructuration ne devrait pas ignorer ces réalités mais au contraire viser à optimiser la diffusion des émissions avec les ressources disponibles.

40. La délégation du Guyana souhaite que le Département de l'information intensifie ses activités afin de faire mieux comprendre au public les causes importantes que défend l'Organisation des Nations Unies, par exemple les questions économiques et sociales, l'amélioration de la condition de la femme, l'élimination de l'apartheid, la libération de la Namibie et la défense des droits fondamentaux des Palestiniens. Il convient de saluer à ce sujet l'engagement, renouvelé par le Directeur du Département de l'information, de continuer à faire connaître ces questions. Le Département de l'information peut faire beaucoup pour renforcer l'infrastructure des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication et, ainsi, contribuer à assurer un courant d'information plus équilibré. La délégation du Guyana insiste donc pour que le Département continue à coopérer avec l'Unesco et d'autres institutions compétentes telles que le Pool des agences de presse des pays non alignés.

41. M. NEZERITIS (Grèce), prenant la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, dit que le débat actuel met en relief ce que les Douze considèrent comme des évidences : premièrement, que la question de l'information est jugée importante par tous les Etats Membres, deuxièmement que le libre échange des informations à l'intérieur du Comité traduit l'objet de ses débats qui consiste à garantir à tous les citoyens du monde la possibilité de se faire une opinion en pleine connaissance de cause à partir d'informations complètes, impartiales et globales.

42. Conformément à la résolution 59 (I) de l'Assemblée générale, adoptée en 1946, et à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la liberté d'information fait partie des droits fondamentaux de l'homme et est l'une des valeurs de base des sociétés de la Communauté européenne. C'est dans ce contexte que les Douze considèrent le travail de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, notamment les efforts particuliers visant à instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication conçu comme un processus évolutif et continu. Les Douze jugent légitimes les craintes de banalisation et de distorsion éprouvées par tous les pays, surtout par les pays en développement. Ils s'opposent toutefois aux propositions qui risqueraient de restreindre l'accès à l'information sous prétexte d'une plus grande équité. Créer des obstacles à la libre circulation de l'information ne servirait qu'à aggraver les déséquilibres existant dans le domaine de l'information et de la communication. Les membres de la Communauté qui sont également membres de l'Unesco appuient un grand nombre de programmes visant à développer les ressources destinées à la communication et à l'information dans de nombreuses régions du monde et continueront à participer à ces activités.

43. Les Douze attendent avec intérêt l'étude qui doit être soumise au Comité de l'information à sa onzième session en 1989 et qui a été entreprise par le Service consultatif de gestion sur la fusion et la coordination de toutes les activités d'information menées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et contenant des informations précises sur les incidences financières ainsi que sur l'efficacité du Département de l'information. Dans ce contexte, les Douze assurent une nouvelle

(M. Nezeritis, Grèce)

fois de leur appui le Secrétaire général ainsi que le Secrétaire général adjoint à l'information dans leurs efforts visant à accroître l'efficacité du Département. La tâche est difficile compte tenu des difficultés financières existantes mais les Douze sont convaincus qu'elle pourra être menée à bien.

44. Les Douze regrettent que les membres du Comité de l'information n'aient pas pu convenir de recommandations au cours des deux dernières sessions et, pendant les prochaines délibérations, ils feront tout pour soutenir les efforts en direction d'un consensus. A leur avis, la tâche essentielle du Comité de l'information consiste à définir des directives pour le Département. Au lieu d'établir un ordre de priorité trop sélectif et trop coûteux, le Comité de l'information devrait aider le Département en reformulant ses propres recommandations. De plus, le Comité devrait éviter d'axer son attention sur des questions sur lesquelles les membres sont divisés; ce faisant, il ne sert ni l'efficacité de la politique de l'Organisation en matière d'information ni sa réputation. Le Département de l'information devrait, dans le cadre du mandat précis qui lui a été confié, poursuivre ses efforts pour mieux faire connaître les activités et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

45. M. OUNTANA (Burkina Faso) dit que l'information reste jusqu'à présent le monopole de quelques Etats développés, qui font subir à la majorité, les pays en développement, leur conception du monde, leur manière de faire et de vivre. Ces derniers n'ont pas bénéficié des retombées des progrès scientifiques et techniques au cours des dernières années. Dans ces conditions, la revendication d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu, n'est que la conséquence de la prise de conscience de l'inacceptabilité de la situation de marginaux dans laquelle les pays en développement se trouvent. Il convient de promouvoir une information mieux équilibrée qui donne aux pays en développement la possibilité de bénéficier d'infrastructures en matière de communication, ce qui les délivrera de l'état de dépendance dans lequel ils sont. L'ONU peut jouer un rôle capital dans la mise en oeuvre de ce nouvel ordre.

46. La délégation burkinabe apprécie les efforts déployés par l'Unesco dans le cadre du programme international pour le développement de la communication, qui a permis de réaliser dans de nombreux pays en développement des projets fort intéressants en matière de formation et de coopération technique. Elle accueille aussi favorablement le renforcement de la coopération entre le Département de l'information et l'organisme des radiodiffusions des pays non alignés et la publication d'informations relatives au programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, à la politique d'apartheid et à la situation au Moyen-Orient et en Palestine.

47. Les centres d'information des Nations Unies doivent poursuivre, sans restriction, leur mission de sensibilisation de l'opinion publique aux diverses activités de l'ONU. Le centre installé au Burkina Faso, couvrant le Mali, le Niger et le Tchad a favorisé l'émergence d'une conception plus positive du rôle de l'ONU, notamment en matière de sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales et

(M. Ountana, Burkina Faso)

en matière d'aide au développement. Il y a lieu de noter qu'une table ronde a été organisée en juin 1988 sous les auspices du Centre d'information de Ouagadougou sur la question du désarmement.

48. La nécessité d'oeuvrer de concert en vue de l'instauration d'un ordre de l'information et de la communication plus équilibré, fait l'unanimité au sein de la Commission. Ce constat fort encourageant n'a cependant pas pu empêcher l'éclosion de difficultés qui continuent d'entraver sérieusement l'évolution des négociations visant à la conclusion d'un texte de base. Toutefois, les promesses faites par la quasi-totalité des membres de la Commission quant à leur volonté de coopérer dans un esprit de compromis, atténuent de façon significative le scepticisme et les appréhensions de la délégation burkinabe. En tout état de cause, le Groupe des 77 a, d'ores et déjà, donné la preuve de sa disponibilité à poursuivre les négociations avec toutes les autres parties, dans le respect des intérêts de chacun.

49. M. AL-OTAIBI (Koweït) dit que la délégation koweïtienne se félicite de la coopération étroite et fructueuse qui s'est instaurée entre le Département de l'information et l'Unesco, d'une part, et entre ces deux entités et les agences d'information des pays non alignés et en développement, de l'autre. L'assistance fournie aux pays en développement par l'Unesco dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication, mérite d'être signalée. Il serait également utile pour le Département de l'information, de profiter des tendances positives actuelles au niveau des relations internationales pour mobiliser l'opinion publique en faveur des activités de l'ONU.

50. Le Koweït, qui est un fervent partisan de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, estime qu'il est essentiel de rompre le monopole qu'exercent les agences d'information des pays industrialisés sur les nouvelles et les informations et de réduire l'écart qui sépare dans le domaine de l'information les pays industrialisés des pays en développement en aidant ces derniers à renforcer et à améliorer leurs médias. Le Koweït estime également qu'en examinant les questions se rapportant aux droits de l'homme, on doit insister sur le principe d'égalité de tous les hommes et demande instamment qu'une attention toute particulière soit accordée aux activités d'information de l'ONU consacrées à la lutte contre l'apartheid, à la Namibie et à la Palestine. S'agissant du dernier cas, l'ONU, dans le cadre de sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité dans cette importante région, a l'obligation directe de diffuser des informations complètes et exactes sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient, et en particulier, la révolte du peuple palestinien.

51. Pour conclure, le représentant koweïtien s'est référé à la première Conférence islamique des ministres de l'information, tenue sous la présidence du Koweït à Jeddah (Arabie saoudite) du 11 au 12 octobre 1988. Les ministres ont notamment discuté de la question de l'établissement d'une stratégie islamique de l'information conforme au nouvel ordre mondial de l'information et de la communication ainsi que de la nécessité pour les membres de l'Organisation de la Conférence islamique d'aider à l'instauration de cet ordre.

52. M. BELLINA (Pérou) dit qu'il est extrêmement important pour le Comité de l'information d'établir un nouveau consensus compte tenu de l'évolution des relations internationales. Aussi le représentant souscrit-il aux idées exprimées par le représentant argentin. Le Groupe des 77 a fait d'énormes efforts, qu'on peut peut-être appeler concessions, pour satisfaire les exigences et les besoins des autres groupes régionaux. Cela, à son avis, ne traduit pas une faiblesse mais plutôt une volonté d'accepter un compromis politique compte tenu des circonstances.

53. Le Pérou est un farouche défenseur de la liberté d'information, un principe ancré dans sa constitution démocratique. La liberté d'information doit toutefois être juste, équitable et, par-dessus tout, bénéfique à toute l'humanité. Des séries de mesures ont été adoptées par le Mouvement des pays non alignés pour créer un pool d'agences de presse efficace qui compenserait l'absence d'intérêt des grandes agences de presse pour certains événements importants pour les pays latino-américains. Le représentant cite comme exemple une récente réunion en Uruguay des présidents des sept démocraties d'Amérique latine qui ont publié une déclaration sur des problèmes comme la dette extérieure et le trafic de drogues, problèmes qui sont importants non seulement pour la région mais pour le monde entier. Malheureusement, cette réunion n'a pratiquement eu aucun écho dans les médias. C'est pourquoi la délégation péruvienne, comme d'autres délégations, sont pour une conception plus démocratique de la presse et de l'information. Les pays développés ont besoin non seulement d'être informés des désastres et des tragédies, mais également des aspirations des pays en développement et des efforts qu'ils font avec leurs modestes ressources pour promouvoir le bien-être de leurs populations. Le problème de la liberté de l'information ne se pose pas; il faut plutôt espérer que tous les pays pourront exercer ce droit fondamental en toute égalité.

54. La délégation péruvienne prend note du rapport présenté par la Secrétaire générale adjointe à l'information et se félicite de ce que le Département traite plus amplement des problèmes liés à la dette extérieure et au trafic de drogues. Ce dernier est l'un des plus graves problèmes que connaît actuellement l'humanité. Il est donc essentiel que le Département de l'information lance une campagne de publicité en faveur de la prochaine conférence de Vienne où un projet de convention contre le trafic illicite de drogues sera adopté. Le Département a besoin pour cela d'un personnel et de ressources financières suffisants.

55. M. FRANCIS (Jamaïque) dit qu'il est difficile de s'en prendre à la logique de la Secrétaire générale adjointe à l'information, reflétée dans ses déclarations au Comité de l'information et à la Commission politique spéciale compte tenu des restrictions imposées en matière de personnel et de ressources par les décisions de l'Assemblée générale. Seul l'avenir nous dira si les mesures proposées se seront révélées très efficaces et auront abouti aux résultats escomptés.

56. Il est déplorable que les propositions du Département n'aient pas été examinées de manière détaillée par le Comité de l'information et qu'aucune recommandation précise n'ait été faite à leur sujet au CPC, les propositions du Département ayant été transmises pratiquement telles quelles à cet organe. C'est au niveau du CPC qu'un certain nombre de perfectionnements ont été apportés. Il

(M. Francis, Jamaïque)

est vrai, comme l'a indiqué la Secrétaire générale adjointe, que des consultations se sont déroulées avant les réunions du Comité de l'information, dont deux réunions avec le Groupe des 77. Le représentant se demande quelles autres consultations ont eu lieu avant que le plan de réorganisation ne soit formulé.

57. S'agissant de la recommandation du CPC selon laquelle la réorganisation du Département de l'information doit être gardée à l'étude, la délégation jamaïquaine craint que le réexamen ne repose sur des considérations financières liées au programme de l'Organisation plutôt que sur des aspects techniques, à moins qu'il ne soit effectué par le Comité de l'information. Le contrôle du Département relève de la responsabilité du Comité de l'information dont les recommandations sont entérinées par le CPC, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission. La délégation jamaïquaine propose en conséquence que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session consacrée aux questions de fond de ce comité et que, pour faciliter son examen, il soit demandé au Secrétaire général de présenter un rapport mis à jour sur la réorganisation du Département.

58. Sauf indication contraire, les propositions de la Secrétaire générale adjointe seront pleinement appuyées et les ressources disponibles devront cadrer avec les demandes de service. Le programme de travail prévu doit être exécuté dans certains délais si les ressources disponibles le permettent. Les projets régionaux et sous-régionaux doivent être en outre maintenus et la même priorité leur être accordée.

59. Le Secrétariat a assuré les Etats anglophones des Caraïbes que le groupe responsable de leurs programmes sera maintenu. Pour la délégation jamaïquaine, cela veut dire que les projets approuvés et budgétisés seront entièrement exécutés. Le représentant rappelle que dans sa résolution 42/211, l'Assemblée générale avait insisté sur le fait que les projets de budget-programme ne seraient pas affectés par les mesures de réorganisation.

60. La délégation jamaïquaine se félicite d'un certain nombre de programmes menés par le Département, et de sa collaboration avec d'autres agences et organes mondiaux d'information dans un certain nombre de projets spéciaux. L'étendue des activités devra permettre de déterminer l'efficacité du Département restructuré. Le représentant exprime l'espoir que si, comme l'a indiqué la Secrétaire générale adjointe à l'information, la crise financière que traverse l'ONU n'est que le reflet d'une crise de confiance, le Département résoudra cette crise de confiance et contribuera ainsi à rétablir la santé financière de l'Organisation.

61. Depuis que l'impasse dans laquelle les négociations sur la définition d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication est devenue un véritable problème, non seulement aucune des parties n'a fait de concessions, mais les exigences n'ont en réalité fait que se multiplier. La solution de ce problème exige que l'on tienne compte du fait que, pour assurer une diffusion plus équilibrée de l'information, il faut non seulement disposer des moyens techniques, mais également réviser l'attitude paternaliste des médias à l'égard des pays en

(M. Francis, Jamaïque)

développement. Le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication doit être un processus bidirectionnel grâce auquel les pays en développement bénéficieraient de formation et d'infrastructures et les organes internationaux de presse basés dans ces pays décriraient de manière plus fidèle et opportune la situation économique, politique et culturelle qui y prévaut. Le représentant se félicite de l'aide propice fournie par l'Unesco aux pays en développement dans le domaine de l'information et des activités menées, notamment, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. La Jamaïque cherche à débloquent la situation afin qu'un consensus s'établisse sur cette question.

La séance est levée à 12 h 20.